

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Emor



Au Puits de La Paracha

Emor

**Dans l'obscurité comme dans la lumière :
quand il fait encore nuit, savoir que tout
est lumière et bonté**

« Et lorsque vous offrirez une offrande de reconnaissance à Hachem vous l'offrirez afin qu'elle vous soit agréée. Le même jour, elle sera consommée, n'en laissez pas jusqu'au matin, Je suis Hachem » (22, 29-30)

Le 'Hatam Sofer rapporte à propos de ces versets une allusion extraordinaire :

On sait que le but de la Emouna est que l'homme prenne conscience que tout ce qui lui arrive est un bienfait divin. Et bien qu'il puisse parfois ne pas le percevoir avec ses sens, il doit savoir que c'est vrai. De la sorte, il n'attendra pas que sa délivrance se dévoile au grand jour, mais il remerciera Hachem pour tous Ses bienfaits et pour toutes les merveilles qu'Il accomplit dans tous les événements de son existence, même s'il ne comprend pas pour l'heure le bien qu'ils constituent. Il veillera à ne pas ressembler au cas rapporté dans la Guémara (Nida 31a) de cet homme qui, alors qu'il s'apprêtait à embarquer sur un bateau, s'enfonça une épine dans le pied, si bien qu'il en rata le départ. Resté sur le quai, il se mit à se plaindre. Toutefois, lorsqu'il entendit ensuite que ce bateau avait fait naufrage, il se ravisa et se mit à louer Hachem. Car le but de la Emouna est de ne pas se plaindre même quand règne l'obscurité, mais au contraire de louer Hachem précisément à ce moment en sachant que tout ce qu'Il fait est pour notre bien. C'est à ce sujet qu'il est écrit : « Et lorsque vous offrirez une offrande de reconnaissance à Hachem, vous l'offrirez afin qu'elle vous soit agréée. » Il est, en effet, certain que lorsque la délivrance surviendra, vous offrirez une offrande de reconnaissance et qu'elle vous sera agréée pleinement et avec une joie entière. Cependant, cela n'est pas suffisant pour une personne qui se prétend avoir confiance en D., car celle-ci devra

accomplir la suite du verset : « le même jour elle sera consommée », à savoir que, pour le meilleur ou pour le pire, « elle sera consommée », ce qui signifie qu'elle devra être convaincue que c'est un profit pour elle (dans plusieurs endroits de la Guémara 'consommer' est synonyme de 'profiter') et, sur le champ, il offrira une offrande de reconnaissance de plein gré. Le verset précise bien à ce sujet « n'en laissez pas jusqu'au matin », ce qui suggère de ne pas attendre le moment où règnera la lumière et se dévoilera au grand jour le bien dissimulé dans ce qui lui est arrivé, comme cet homme qui s'était enfoncé une épine dans le pied, et qui n'en fut reconnaissant à Hachem qu'après avoir compris que cela l'avait sauvé du naufrage. Le verset termine en disant « Je suis Hachem », à savoir, 'sachez que Je suis le Maître de la miséricorde et qu'il ne sortira rien de mal de tout ce que J'accomplis sur Terre. C'est pour cela qu'il convient que vous Me remerciez pour tout ce qui vous arrive avant même d'en être délivrés !'

On trouve une illustration de ce qui précède dans la Paracha de la semaine dernière (A'haré Mot) à propos des deux boucs que l'on amenait au Temple pour le service de Yom Kippour. Au moment où l'on sacrifiait le bouc destiné à Hachem, le deuxième bouc était encore vivant (verset 16, 8), et il n'était 'envoyé' à Azazel qu'après l'achèvement de tout le service des Kétorète (les encens) dans le Saint des Saints, de l'aspersion du sang du taureau et du bouc. Dès lors, il pouvait lui sembler que son sort était bien meilleur que celui de son compagnon qui avait été sacrifié, tandis que lui était demeuré en vie, la preuve est qu'on le faisait même sortir du Temple vivant ! Mais en réalité, que s'avérait-il finalement ? Son compagnon qu'il considérait comme si malchanceux avait mérité d'être sacrifié en l'honneur d'Hachem et son sang d'être introduit dans le Saint des Saints. Alors que lui, était envoyé à Azazel (il était alors jeté dans un précipice et tous ses membres se



brisaient avant qu'il finisse par s'écraser au sol, n.d.t). Cela constitue une parabole de ce qui se déroule dans le monde : tout ce qui semble mauvais à une personne ne l'est pas forcément et tout ce qui lui semble bien ne se révèle pas l'être réellement ! (D'après Rav Chinchone Raphaël Hirsch).

Celui qui parvient à remercier Hachem alors qu'il se trouve encore dans l'épreuve méritera grâce à cela d'en être délivré.

Un Midrach rapporte à ce sujet la terrible histoire qui suit (cf. Otsar Hamidrachim p. 334, rapporté aussi dans le Or'hot Yocher de Rav 'Haim Kanievsky au chapitre consacré à la bienfaisance) :

Un homme était en route pour son commerce. Un autre l'aperçut et lui demanda : « Acceptes-tu que je me joigne à toi pour que nous fassions la route ensemble ?

-Viens avec moi et que la paix soit sur toi », lui répondit-il.

L'homme se joignit à lui. Tandis qu'ils marchaient, ils croisèrent un aveugle assis à proximité de la ville. Le commerçant sortit sur le champ une pièce et la lui donna, puis il dit à celui qui l'accompagnait : « Donne-lui toi aussi comme moi.

-Je ne lui donnerai rien, lui répondit-il, car je ne le connais pas comme toi tu le connais. C'est pour cela que tu lui as donné et tu as bien agi en cela !

-Si tu ne désires pas lui donner, lui dit le premier, c'est ton droit ! »

Ils laissèrent l'aveugle et poursuivirent leur chemin. Alors qu'ils marchaient, ils rencontrèrent l'ange de la mort qui leur demanda : « Où allez-vous ?

-Faire du commerce », lui répondirent-ils, sans savoir qu'il s'agissait de l'ange de la mort.

Il se dévoila alors à eux en leur disant : « Je suis l'ange de la mort ! »

Effrayés, ils tombèrent sur leur face.

« Toi, dit-il, en désignant le commerçant, tu as été racheté de la mort (grâce à la charité qu'il avait accomplie, n.d.t). Et il lui appliqua le verset : « *Ta justice te précédera et la Gloire d'Hachem te mettra à l'abri.* » (Isaïe 58, 8). Puisque tu t'es empressé de faire l'aumône sur ton chemin, tu vivras encore cinquante ans ! »

Puis, il s'adressa au second et lui annonça : « Ta fin est arrivée et tu es dans mes mains !

-Moi et mon ami, se défendit-il, avons fait la route ensemble. Il retourne chez lui et moi je mourrais ici ?

-Oui, parce qu'il s'est empressé de faire l'aumône de son argent !

-S'il en est ainsi, laisse-moi aller accomplir la charité !

-Sot que tu es ! Lorsqu'un homme s'apprête à traverser la mer en bateau, s'il ne l'a pas réparé quand il était sur la terre ferme, qu'en sera-t-il de lui lorsqu'il se trouvera au large au milieu des vagues qui cherchent à le submerger ? Il en est de même pour celui qui n'a pas réparé ce qui devait l'être de son vivant. Qu'en sera-t-il de lui à sa mort ? A présent, ce que tu as fait est fait et tu ne peux plus rien y ajouter. Ton heure est arrivée !

-Puisqu'il en est ainsi, lui dit-il, attends-moi le temps d'aller chanter les louanges du Créateur pour tout ce qu'Il a fait pour moi.

-Puisque tu désires rendre hommage au Créateur, lui répondit l'ange, tes années seront prolongées ! »

Le chemin le plus court pour parvenir à remercier Hachem au temps de l'épreuve consiste à se renforcer dans la conviction que tout est dirigé par le Ciel. Un homme ne peut rien gagner ni perdre si cela n'a pas été décrété En-Haut auparavant. Et même ce qui lui apparaît comme une perte d'argent ou un préjudice physique ou moral n'est en fait que bonté et bénédiction. Dès lors, il est inutile d'attendre que la lumière arrive, car



il peut déjà la percevoir de l'endroit obscur où il se trouve. Et, au contraire, dans l'obscurité, la lumière est perçue bien plus forte !

Nos Sages rapportent (Yérouchalmi Cheviit 9, 1) qu'au terme des treize ans que Rabbi Chimone Bar Yo'hai et son fils Rabbi Elazar demeurèrent dans leur grotte (par crainte du roi qui cherchait à les tuer), Rabbi Chimone se tint à l'entrée de la grotte et vit soudain un chasseur occupé à chasser des oiseaux. Comme il est fréquent, une partie des oiseaux se firent capturer tandis que d'autres parvinrent à s'échapper et à s'enfuir. Rabbi Chimone entendit alors que, lorsqu'arrivait le tour d'un oiseau d'être chassé, une voix céleste proclamait ce qu'allait être son sort : si la voix disait 'libre', le chasseur ne parvenait pas à le capturer mais si elle disait 'pris', il y arrivait. Rabbi Chimone s'écria alors :

« Si une Providence particulière s'exerce sur un petit oiseau avec une telle précision et qu'il n'est pris que si le Ciel le désire et l'a ordonné, à plus forte raison s'exerce-t-elle sur nous ! Dès lors, nous pouvons sortir de cette grotte de refuge, car s'il n'a pas été décrété que nous devons être tués, le roi n'y parviendra pas. A quoi cela sert-il d'y rester cachés ? » Forts de cette réflexion, Rabbi Chimone et son fils sortirent de la grotte pour aller apporter la lumière au monde entier.

De cette histoire, nous apprenons ce que sont la Emouna et la confiance en Hachem et le fait que personne ne peut lever la main sur quiconque sans décret Divin préalable. De plus, on peut également voir ici en approfondissant quelque peu notre réflexion que la réussite dans le travail ou dans quelque entreprise que ce soit ne devra jamais être imputée aux capacités de l'homme. D'un autre côté, celui qui subit une perte ne devra pas la mettre sur le compte de son incapacité. Ce chasseur, occupé à sa tâche, n'entendit pas la voix céleste que Rabbi Chimone entendait, et il est très plausible qu'à chaque fois qu'il

parvenait à capturer un oiseau, il s'en arrogait le mérite, en pensant que grâce à sa promptitude, il avait réussi à devancer l'oiseau et à le prendre dans son filet. Et lorsque celui-ci au contraire lui échappait, il devait certainement s'imaginer que cela était dû à sa maladresse et que, s'il s'était tenu ailleurs, il l'aurait probablement capturé. En bref, dans son ignorance, il était persuadé que tout dépendait de sa force et de son ingéniosité à chasser les oiseaux, pour le meilleur ou pour le pire. Mais en réalité, il n'en n'était rien, car seule la décision du Ciel déterminait quel oiseau serait pris et lequel lui échapperait, et même s'il s'était tenu à ses côtés mille autres chasseurs aussi expérimentés que lui, ils n'auraient pas réussi à prendre le moindre petit oiseau que la voix céleste destinait à la liberté.

Lorsqu'un homme se renforcera dans cette conviction, il repoussera d'office les mauvaises pensées qui l'inciteront à enfreindre la volonté Divine au nom de sa subsistance. Il ne lui viendra même pas à l'idée de manquer une prière avec un Myniane ou un cours de Torah pour aller mener ses affaires. Il sera clair, en effet, pour lui, que tout effort dans son travail en vue d'augmenter ses gains ne fût-ce que d'un centime en plus que ce qui lui a été octroyé par le Ciel, est inutile. Par conséquent, il n'y a aucune raison d'enfreindre la volonté d'Hachem. Il aura au contraire confiance dans le fait qu'Hachem pourvoira à tous ses besoins de la meilleure manière possible. Car même si l'effort personnel de l'homme en vue de subvenir à sa subsistance est permis et même conseillé, celui-ci doit cependant demeurer limité et mesuré. Plus un homme réduit cet effort parce qu'il place sa confiance en D., plus il réussira dans ses entreprises : il gagnera largement sa vie et se maintiendra du côté de la sainteté en restant lié à son Père Céleste.

Un juif de Londres m'a raconté un jour qu'il dut voyager une fois aux Etats-Unis. Durant son séjour, il subit une crise cardiaque et fut hospitalisé pendant une dizaine de jours. N'étant pas citoyen américain et ne



cotisant à aucune caisse d'assurance-maladie locale, on lui demanda de payer la somme considérable de trente mille dollars. Cette dépense le tourmentait, il ne cessait de penser : « Pourquoi cela m'est-il arrivé précisément lorsque je me trouvais sur le sol américain, sans assurance-maladie et non pas un jour avant mon départ, en étant couvert par la caisse de sécurité sociale qui aurait payé les dépenses des soins ? » Cette question continua à le tourmenter jusqu'à ce que l'un des Rabbanim lui ouvre les yeux en lui disant : « Vois-tu, à Roch Hachana passé, alors que toutes les créatures du monde ont comparu devant Hachem, et qu'il a été fixé pour chacune sa subsistance pour l'année, il a été décrété que tu dépenses trente mille dollars pour des frais médicaux. A Londres où tu habites, il aurait fallu que tu traverses plusieurs souffrances physiques pour arriver à cette somme, alors qu'aux États-Unis, tu as pu t'en acquitter en dix jours et en finir grâce à cela une fois pour toutes ! »

« Vous compterez cinquante jours » : la sainteté des jours de l'Omer

« Vous compterez pour vous, depuis le lendemain du Chabbat (...) vous compterez cinquante jours » (23, 15)

Le Rambam nous révèle l'intensité de la sainteté qui caractérise cette période (Vaykra 23, 36) : « Les jours que l'on compte entre (Pessa'h et Chavouot) sont comme des jours de 'Hol Hamoède. » Cela signifie que de la même manière que 'Hol Hamoède constitue la période entre le premier et le dernier jour de Yom Tov (à Pessa'h et à Souccot, n.d.t), les jours du Omer sont comme une période de 'Hol Hamoède entre Pessa'h et Chavouot.

L'Admour de Rougine affirme à ce sujet que, d'après le Rambam, il faut interdire les mariages durant les jours du Omer pour la même raison qu'ils sont interdits durant 'Hol Hamoède, afin de ne pas mélanger deux joies différentes (celle de la fête et celle du mariage, n.d.t). D'un autre côté, le Choul'hane Aroukh (Ora'h 'Haim 489, 1) explique la raison de cet interdit par le deuil des élèves de

Rabbi Akiva qui périrent pendant cette période. Il y a lieu d'expliquer, dit-il, que cela dépend de la personne elle-même : si elle se purifie pendant ces jours, ils prendront le caractère de 'Hol Hamoède et sinon, ils demeureront des jours de deuil.

Le 'Hida rapporte au nom de Rabbénou Ephraïm (un des Richonim, n.d.t) à propos du verset (Chémot 26, 6) : « *Et tu feras cinquante anneaux en or* » (pour relier les tentures du Sanctuaire, n.d.t), que ces cinquante anneaux sont à mettre en parallèle avec les cinquante jours de la supputation du Omer : de même que les anneaux reliaient les tentures du Sanctuaire, ces jours sont des jours d'union entre les Bné Israël et leur Père Céleste.

Le Zohar pour sa part (Tétsavé 183b) enseigne que celui qui veille pendant les jours de l'Omer à se préserver du mal et à accomplir le bien, opère en lui une réparation telle qu'il peut se passer de comparaître devant le Trône Céleste le jour du jugement (à Roch Hachana, n.d.t).

Le Imré Emet (Emor) rapporte par ailleurs au nom du Ari Zal que de même que la période qui sépare Pessa'h de Chavouot est celle où poussent les fruits et les récoltes, elle est également le temps où grandit l'âme du juif. Le Sefat Emet affirme que, de ce fait, **« toute l'année dépend de ces jours »**.

Celui qui est sage sera prévoyant et saura tirer profit de ces jours afin d'acquérir plus facilement que le reste de l'année des biens spirituels qui constitueront pour lui un trésor éternel. Et il économisera l'effort laborieux qu'il aurait dû accomplir pour obtenir le même résultat dans une autre période. Rabbi Elimélekh de Lizsenski (le Noam Elimélekh) rapporte à ce sujet le verset de notre Paracha (Vaykra 21, 1) : « *Parle aux Cohanim, fils d'Aharon et tu leur diras* », ainsi que le commentaire de Rachi correspondant : « *Parle (...) et tu leur diras* : cela, afin d'enjoindre les grands pour qu'ils mettent en garde les petits », et il l'explique de la manière (allusive) suivante : « *enjoindre les grands*, écrit-il, cela signifie mettre en garde (l'homme) au moment où il est grand (dans une période où il est élevé



spirituellement, n.d.t) – *sur les petits* – afin qu’il demeure dans sa sainteté même lorsqu’il est petit (dans une période où il n’est pas élevé spirituellement). » En d’autres termes, cela veut dire qu’un juif doit s’efforcer de faire en sorte que l’élévation spirituelle qu’il tire de ces grands jours à l’aide de l’étude de la Torah et de la prière se prolonge pendant les périodes d’obscurité et de voilement. Grâce à cela, il pourra surmonter les épreuves qui surviendront aux moments difficiles. Car tout le but des solennités juives et des temps fastes est de donner à l’homme la force de progresser et de s’élever spirituellement durant les jours profanes.

Un homme possédait un âne qui le servait fidèlement en transportant ses fardeaux et en l’amenant partout où il désirait. Hélas, un jour, au beau milieu du chemin, l’âne tomba dans un trou profond avec tout son chargement. L’homme, néanmoins, ne se laissa pas décourager et fit appel aux services d’un grutier. Celui-ci accomplit son travail comme il se devait et souleva l’âne et sa charge et le remit sur le chemin. Cela incita son propriétaire à faire un raisonnement a fortiori : si cette grue a réussi à soulever mon âne, pourquoi devrais-je continuer à parcourir les routes avec lui ? Mieux vaut utiliser la grue pour voyager et transporter mes affaires ! Aussitôt dit, aussitôt fait ; il chargea tous ses paquets sur la grue. Quelle ne fut pas sa surprise de constater, lorsqu’il s’apprêta à prendre la route, que celle-ci ne bougeait même pas d’un pouce ! Comment cela était-il possible ? Un homme futé vint alors et lui ouvrit les yeux : « Ton raisonnement est entièrement faux, lui dit-il, cette grue n’a la force que de soulever des objets mais pas de continuer à avancer. Seule une simple monture comme ton âne est en mesure de le faire. »

Il en est de même en ce qui nous concerne : les fêtes et les différentes solennités ont, certes, la force de propulser l’homme au-dessus de tous les ‘trous’ dans lesquels il est tombé pendant les jours profanes. Cependant, il ne lui sera possible de progresser que grâce à un travail simple et quotidien des

jours ordinaires. De la sorte, il parviendra au niveau qui est le sien.

‘Un bon cœur’ : arriver à transformer notre cœur en bon pendant la période de l’Omer

« Durant les jours de l’Omer, écrit le ‘Hida (Lev David 30, 12), on veillera particulièrement au travail spirituel dans la Torah et les Mitsvot, parce que ce sont des jours de jugement. Lorsque nous sortîmes d’Egypte, nous dûmes nous purifier pendant cette période afin de recevoir la sainte Torah. Et de même que, grâce à l’éveil à la pureté que les Bné Israël suscitèrent alors en eux, le Ciel déversa sur eux une abondance de sainteté pour les aider et les protéger, il en est de même aujourd’hui : si l’homme s’attache à sortir de la torpeur dans laquelle le plonge son Yétser Hara, on le soutiendra, car ‘celui qui veut se purifier, on lui vient en aide’ (Chabbat 104a). A plus forte raison, pendant ces jours imprégnés tout particulièrement d’un caractère miraculeux puisque c’est l’époque où nos Pères se sont purifiés, attachons-nous à suivre leur chemin et veillons à nous purifier dans tous les domaines et en particulier dans celui de la haine gratuite à propos de laquelle il faut être méticuleux. On sait en effet ce qui arriva aux disciples de Rabbi Akiva entre Pessa’h et Chavouot (le ‘Hida s’étend ensuite sur les raisons pour lesquelles cela arriva précisément pendant cette période). »

Le Bné Issakhar fait remarquer que le nombre quarante-neuf qui caractérise le compte de l’Omer est la valeur numérique de לב טוב, un ‘bon cœur’, ce qui suggère qu’il nous incombe durant cette période, de transformer notre cœur en ‘bon cœur’. Cela signifie qu’en plus de faire extrêmement attention à ne pas causer de la peine à son prochain, chacun devra également se préoccuper de multiplier les actes de bonté de bon cœur, en encourageant les autres et en leur prodiguant tout le bien possible.

Le Even Ezra écrit l’explication suivante à propos du verset de notre Paracha (21, 1) :



« Parle aux Cohanim, fils d'Aharon, et tu leur diras : qu'ils ne se rendent pas impurs, sauf pour un proche parent, pour sa mère et pour son père » : « La raison pour laquelle le verset fait précéder la mère sur le père est qu'un homme vit, en général, plus longtemps qu'une femme. D'après cela, le fils Cohen devra se rendre impur lors du décès de sa mère avant celui de son père puisque le père prolonge ses années. » Certains demandent, s'il en est ainsi, pourquoi dans la suite de la Paracha, est-il écrit au sujet du Cohen Gadol (verset 11) : « (même) pour son père et pour sa mère il ne se rendra pas impur » en plaçant le père avant la mère. En quoi le Cohen Gadol est-il différent pour que le décès de son père soit mentionné avant celui de sa mère, tandis que c'est l'inverse pour les autres Cohanim ?

D'aucuns veulent apporter la réponse suivante : la Guémara (Roch Hachana 18a) rapporte que Rabba et Abbayé étaient deux descendants de Eli Hacohen (sur lequel fut décrété que toute sa descendance décéderait précocement). 'Rabba qui s'adonna (exclusivement) à la Torah vécut quarante ans, Abayé qui s'adonna à la Torah et à la bienfaisance vécut soixante ans', ce qui prouve que la bienfaisance prolonge la vie. Or, il est enseigné que le meurtrier involontaire devait s'exiler dans une des villes de refuge et, selon la Torah, devait y demeurer « jusqu'à la mort du Cohen Gadol » (Bamidbar 35, 25). C'est la raison pour laquelle la mère du Cohen Gadol subvenait à la nourriture et à l'habillement des meurtriers involontaires afin que ces derniers ne prient pas pour la mort de son fils (ce qui leur permettait de retourner chez eux). D'après cela, on peut comprendre parfaitement que, par le mérite de cet acte de bienfaisance, les mères des Cohanim Guedolim prolongeaient leurs jours plus qu'à l'accoutumée, davantage que les hommes. Et c'est pour cela qu'à propos du Cohen Gadol, la mort de sa mère est mentionnée après celle de son père car grande est la force de la bonté qui prolonge la vie !

« Tu jugeras avec justice » : quelques conseils pour apprendre à juger son prochain favorablement

Forts de ce qui précède à propos de notre devoir d'acquiescer un 'bon cœur' durant cette période, sachons que cela inclut également celui pour chaque juif de juger son prochain favorablement, ce qui nous oblige donc à développer quelque peu ce vaste sujet :

Dans la Parachat Kédouchim (19, 25), il est écrit : « Tu jugeras avec justice », et Rachi d'expliquer : « Juge ton prochain favorablement. » Nos Sages enseignent également (Avot 2, 5) : « Ne juge pas ton prochain avant de te trouver à sa place », ce que le Sefat Emet commente en disant : « Ce qui vient dire que tu ne pourras jamais te trouver à sa place, car les caractères des hommes sont tous différents, c'est pourquoi : ne juge pas du tout ton prochain. » Il est en effet impossible que quelqu'un se trouve à la place de son prochain, car il faudrait pour cela qu'il soit dans les mêmes conditions matérielles et morales, qu'il possède les mêmes aptitudes et le même caractère, la même famille et le même entourage, les mêmes amis et les mêmes proches. En bref, il lui faudrait naître de nouveau des mêmes parents que son prochain. Et même alors, qui nous garantit qu'il ait la même compréhension des choses ? Faute de tout cela, comment peut-il le juger ? Et c'est ce qui a été enseigné : « Ne juge pas ton prochain avant de te trouver à sa place », pour dire en d'autres termes que cela n'arrivera jamais. C'est pourquoi retiens-toi quand il est encore temps de juger tout celui que tu rencontres !

En 5634 (1874 de l'ère vulgaire), Rabbi Arié Mordékhaï Rabinovitch (petit-fils du Rav de Perchis'ha) s'apprêta à monter en Eretz Israël et à tout sacrifier pour s'y établir (en ce temps-là, il y régnait une pauvreté extrême et malgré tout, il laissa toute sa famille et s'y rendit avec la Rabbanite et leurs sept fils). Avant de partir, il alla prendre congé des grands Rabbanim de l'époque en Pologne et aux alentours. Il se rendit entre autres dans la ville de Trisk pour saluer



Rabbi Avraham Hamaguid de Trisk. En arrivant, il entra dans la synagogue et la trouva remplie de fidèles. Sur l'estrade, deux hommes riches pleuraient amèrement. La foule écoutait attentivement leurs paroles dans une atmosphère chargée de crainte. Et voici ce qu'ils racontèrent : « Nous sommes associés dans de grandes affaires. Pour les besoins de notre commerce, nous dûmes voyager loin pour acheter de la marchandise. Nous emmenâmes avec nous une bourse remplie d'une très grosse somme d'argent. En chemin, nous rencontrâmes un indigent qui marchait à pieds, son baluchon sur l'épaule. Puisque nous rendions au même endroit, nous l'invitâmes à se joindre à nous, ce qu'il fit en ne cessant de nous remercier. Au cours du voyage, nous apprîmes qu'il était le père d'une grande famille et que pour rapporter de quoi la nourrir, il avait voyagé loin afin d'enseigner la Torah aux jeunes enfants d'un paysan. A présent, après plusieurs années, il avait économisé une bonne somme et s'en retournait chez lui pour marier ses filles. Nous continuâmes ainsi à discuter tout le long du trajet. A l'approche du Chabbat, nous entrâmes dans une ville et nous louâmes une chambre dans une belle auberge convenant à notre rang et nous en louâmes une également pour cet enseignant indigent qui nous accompagnait. Le Chabbat s'écoula ainsi agréablement agrémenté de mets délicieux et de douceurs. En toute occasion, le pauvre ne cessa de nous remercier du fond du cœur pour la bonté que nous eûmes à son égard.

A la sortie du Chabbat, nous nous dépêchâmes de vérifier notre bourse d'argent et nous fûmes frappées de stupeur de constater qu'il y manquait deux cents pièces d'argent pur. Même après l'avoir cherchée dans tous les coins de la chambre, cette énorme somme demeurait introuvable ! Immédiatement, nos soupçons se portèrent sur l'indigent qui avait peut-être mis la main sur de l'argent qui ne lui appartenait pas. Il était probable que la convoitise lui avait fait perdre la tête, oublier ses devoirs envers le

Créateur et l'avait entraîné à dérober le bien d'autrui.

De ce fait, nous l'appelâmes pour lui demander courtoisement de nous rendre ce qu'il nous avait pris. Stupéfait des soupçons qui pesaient sur lui, il nous assura qu'il n'avait jamais profité d'un argent volé et que D. le préserve d'un tel méfait.

Voyant qu'il n'avouait pas, nous nous mîmes à lui parler durement en le menaçant d'un châtement sévère s'il ne nous rendait pas ce qu'il avait volé. Et nous le frappâmes afin qu'il avoue, en l'accusant durement d'ingratitude : comment pouvait-il nous rendre le mal pour le bien, après que nous l'ayons pris avec nous en carrosse et que nous ayons payé pour lui toutes les dépenses de Chabbat ? Mais lui s'obstina à clamer son innocence. Nous commençâmes alors à fouiller de force dans ses poches et de fait, après une courte recherche, nous trouvâmes une bourse d'argent cousue à l'intérieur de sa veste avec un fil rouge. Nous la déchirâmes et en sortîmes deux cents pièces d'argent pur !

« Cet argent, s'écria-t-il, est celui que j'ai économisé durant des années de travail comme enseignant et il est à moi ! »

Nous repoussâmes ses arguments : comment se faisait-il, s'il en était ainsi, qu'il possédât exactement la somme qui nous manquait ? En plus, entendant nos cris, la propriétaire de l'auberge entra et ajouta une preuve de plus : elle se rendait compte à présent de la fourberie de l'homme car, la veille de Chabbat, il lui avait demandé du fil à coudre et elle lui avait donné du fil rouge. Bien que ce dernier prétendît que cette poche était ainsi cousue depuis plusieurs jours, nous refusâmes de le croire. Il était clair pour nous qu'il avait volé l'argent qui nous manquait. Nous continuâmes à le frapper et nous reprîmes notre argent, malgré ses protestations et ses suppliques d'avoir pitié de lui. Puis, nous continuâmes notre chemin vers la foire en le laissant seul et blessé.



A peine fûmes-nous sortis de la ville qu'une charrette de la poste nous rejoignit et remit à l'un d'entre nous une lettre urgente que sa femme lui envoyait : « Juste avant que tu partes, écrivait-elle, j'ai eu besoin d'urgence de deux cents roubles d'argent. Je les ai pris de la bourse que tu avais préparée qui contenait la totalité de l'argent dont tu avais besoin, et je n'ai pas eu la possibilité de te prévenir jusqu'à présent, c'est pourquoi je t'ai envoyé cette lettre. »

Le monde s'écroula sous nos pieds : il s'avérait que nous avions soupçonné un homme innocent en le frappant en vain. Nous revînmes immédiatement sur nos pas vers l'auberge en espérant que le pauvre s'y trouvât encore afin de lui rendre ce que nous lui avions volé et de lui demander pardon pour les coups et l'humiliation que nous lui avions fait subir.

Malheureusement, en arrivant, nous sûmes que le cœur du malheureux n'avait pas supporté le poids de l'épreuve, en particulier après avoir été ainsi rué de nos coups, et que son état était très critique. Nous appelâmes aussitôt un très bon médecin, mais il ne parvint pas à le sauver : le pauvre homme quitta ce monde comme pour nous dire que nous avions versé le sang d'un juif innocent, au lieu de le juger favorablement !

Notre douleur et nos remords étaient immenses. Bien qu'il eût semblé clairement qu'il avait volé cette somme et que cela fût

confirmé par de solides preuves, notre culpabilité n'en était pas moins grande. Abattus, nous nous rendîmes chez le Rabbi, le Maguid de Trisk, afin qu'il nous montre la voie du repentir. Ce dernier écouta attentivement notre histoire. Puis, il nous répondit que la terrible douleur et les remords profonds que nous éprouvions seraient pour nous une expiation et il nous ordonna en outre de pourvoir largement aux besoins de la veuve et des orphelins durant toute leur vie, de marier ces derniers avec largesse comme nous l'aurions fait avec nos propres enfants (certains rapportent qu'il ordonna en outre qu'ils partent en exil durant une année entière).

A part cela, nous ordonna le Rav, vous devez réunir tous les habitants de la ville y compris les femmes, les enfants, et les vieillards et leur raconter toute cette histoire du début jusqu'à la fin. Grâce à la honte que vous en subirez et la leçon qu'en tireront tous ceux qui vous entendront, à savoir à quel point on doit juger notre prochain favorablement même lorsque les apparences poussent au contraire, vous obtiendrez l'expiation de votre faute ».

Rabbi Yéhochoua Acher avait coutume de raconter lui-même cette histoire à ses enfants afin qu'ils sachent jusqu'où va l'obligation de juger un homme favorablement bien qu'il semble clair qu'il nous ait causé un préjudice. « Voyez, leur disait-il, ce qui arriva à ces deux riches, au point de verser le sang d'un innocent ! »

